

# 3%.COM

IMMOBILIER



Yann MARTINEZ

Honoraires réduits 3%

06 08 74 17 65

Estimation gratuite

Notre partenaire  
récompensera nos  
heureux gagnants  
avec des lots

## Règlement du concours de la louche décorée

**Article 1 :** L'objet de ce concours est la réalisation d'une louche décorée à l'effigie d'un des personnages honorés au cours de l'édition 2022 de la Fête des Louches. La louche qui servira de support sera un modèle lancé lors du jet des louches des fenêtres de l'Hôtel de Ville.

Les motifs de décoration pourront être peints, sculptés ou pyrogravés.

**Article 2 :** Le concours s'adresse à tous les Cominois de France et de Belgique (particuliers et associations). Le bulletin d'inscription ci-dessous doit être complété et remis à l'accueil de la Maison du Patrimoine pour des raisons d'organisation.

**Article 3 :** La collecte des œuvres se fera entre le 17/09/2022 et le 21/10/2022.

**Article 4 :** Les œuvres seront exposées à la Maison du Patrimoine du 25/10/2022 au 07/11/2022.

**Article 5 :** A défaut de déjà détenir ces types de louche, il est possible de s'en procurer une de chaque chez les commerçants suivants, moyennant le prix de 9 € la louche moyenne et 12 € la grande louche:

Magasin de meubles Loyer rue d'Hurlupin à Comines France

Cash Albert rue du Pont à Comines Belgique

**Article 6 :** Chaque concurrent ne pourra présenter qu'une louche par modèle.

**Article 7 :** Un jury décidera des plus belles louches et récompensera leur créateur.

**Article 8 :** A l'issue du concours, les louches pourront être récupérées à la Maison du Patrimoine.

**Article 9 :** Un numéro sera attribué à chaque louche par la Maison du Patrimoine et reporté sur une étiquette au dos de la louche, afin de garantir l'anonymat lors de la délibération du jury.



### Bulletin de souscription au concours (obligatoire et 1 seul bon par participant)

Nom :

Prénom :

Association :

Adresse :

Tél :

Adresse mail :

Acquisition d'une grande louche

d'une petite louche

Numéro de participation attribué par la maison du patrimoine :